

**DEPARTEMENT
DE LA MARNE**

**ARRONDISSEMENT
DE CHALONS EN
CHAMPAGNE**

**CANTON DE
CHALONS - 3**

**COMMUNE DE
CHEPY**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 04 juillet 2017

L'an deux mil dix-sept, le quatre juillet à onze heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET Jérôme, Maire

Étaient présents Mesdames, Messieurs :

Date de convocation :

30 juin 2017

MENISSIER Martine, GIOVANNI Philippe, WEBER Patrice, VEDANI Lionel, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

Absent, Monsieur : BALOURDET Patrice.

Ayant donné leur pouvoir :

Nombre de
Conseillers : 10

Présents : 7

Pouvoirs : 2

Votants : 9

Monsieur VILLE Gérard à Monsieur ROUSSINET Jérôme,
Madame SOURDET Joëlle à Madame DIOUY Béatrice.

Formant la majorité des membres en exercice.

N° 1356/2017

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été élue secrétaire : Madame RENAULT Sylvaine

Objet :

Subvention
exceptionnelle

La dernière brocante ayant eu lieu le 20 mai 2017, la Commune de Chepy a enregistré une recette de 1020€. Cette recette correspondant à l'encaissement des emplacements.

ASCJC

le Conseil Municipal **après en avoir délibéré**, décide à l'unanimité, **d'accorder** à l'ASCJC, une subvention exceptionnelle d'un montant de **1020€, en compensation de l'investissement donné par les bénévoles, pour cette occasion.**

Cette dépense sera prévue et imputée au chapitre 6574.

Extrait certifié conforme,

Fait à Chepy, le 04 juillet 2017.

Le Maire,

J.ROUSSINET